



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 377/2026
Date de la séance du CE : 22 avril 2026
Direction : Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2025.SIDGS.880
Classification : Non classifié

Rapport du Conseil-exécutif : stratégie en faveur d'une infrastructure commune de formation et de perfectionnement pour les sapeurs-pompiers, la protection civile et la Police cantonale

Sur proposition de la Direction de la sécurité, le Conseil-exécutif arrête :

1. Le rapport « Stratégie en faveur d'une infrastructure commune de formation et de perfectionnement pour les sapeurs-pompiers, la protection civile et la Police cantonale » est approuvé.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de la sécurité
- Direction des travaux publics et des transports
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Annexe

- Rapport